

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 49 500 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} décembre 2019

Maisons-Alfort, le 4 décembre 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er décembre 2019, 49 496 sites 4G sont autorisés par l'ANFR, dont 43 960 en service, tous opérateurs confondus.

Au mois de novembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **0,9 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **0,9 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 19 610 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 9,0 % sur un mois)**;
- 40 477 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,1% sur un mois)** ;
- 41 640 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1800 MHz (+ 1,0 % sur un mois)** ;
- 18 611 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 1,9 % sur un mois)** ;
- 32 800¹ sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 0,8 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 602 sites sont autorisés** pour la 4G :

- 2 119 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 902 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 82 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 302 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

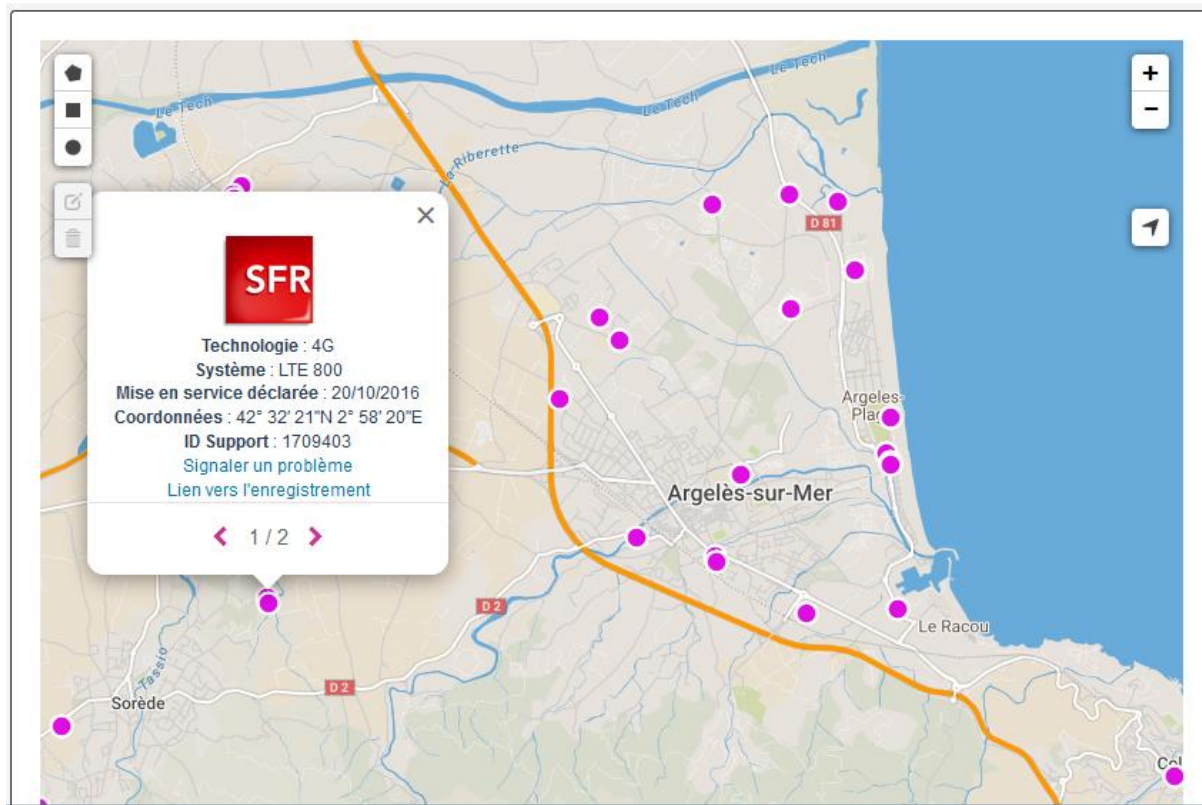
Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (**20 646 sites**, + 245 en novembre 2019);
2. SFR (**18 218 sites**, + 127 en novembre 2019) ;
3. Bouygues Télécom (**17 729 sites**, + 45 en novembre 2019)
4. Free Mobile (**14 205 sites**, + 218 en novembre 2019).

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

15 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en novembre 2019 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 437 stations autorisées en France.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

